

Les subsides

● (1240)

Mme Copps: Monsieur le Président, le fait est que je suis sûre de mes informations. Il est exact que le ministre va prendre la parole au déjeuner. Il devait avoir une réunion privée avec le groupe, mais il a appelé pour l'annuler, disant que j'en étais responsable, du fait que j'avais demandé ce débat sur le logement. C'est la vérité et il peut le vérifier avec les représentants de la Fondation de l'habitation coopérative de Vancouver ou d'ailleurs. Il ne pourra pas induire la Chambre en erreur aussi facilement que la Fondation.

C'est la première fois que nous avons toute une journée de débat sur le logement au Canada. Je m'inquiète beaucoup de certaines des initiatives, ou devrais-je dire certains retranchements, du ministre et de son ministère. Il s'agit d'une définition nouvelle et étroite des besoins essentiels appliquée pour déterminer le droit aux subventions du PAREL. La décision du ministre de remettre les responsabilités aux provinces, permettra au gouvernement du Canada de se désintéresser de la grave crise du logement que connaissent les municipalités de tout le pays. Si tous les gouvernements du Canada étaient aussi progressistes que le gouvernement libéral de l'Ontario . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . je ne serais peut-être pas aussi inquiète. Le ministre va citer des statistiques. Je peux en citer provenant du programme de logement de l'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario. Ce sont les plus récentes que l'on puisse avoir de la SCHL et elles montrent que les résultats en Ontario ont été lamentables. J'espère que les initiatives du nouveau gouvernement libéral vont renverser la situation.

Je sais, à la suite d'appels, de réunions et de contacts directs avec des gens de partout au Canada que beaucoup de Canadiens sont très inquiets à la perspective que le gouvernement fédéral confie la gestion des programmes de logements sociaux aux gouvernements provinciaux. Les personnes les plus inquiètes sont celles de la Colombe-Britannique. Nous avons été témoins des expulsions qui ont précédé l'Expo. Le gouvernement provincial n'a pas tenu compte des appels lancés par la *Provincial Housing Coalition*, des déclarations faites à la Chambre et des questions soulevées par le leader de l'Opposition (M. Turner). Le gouvernement a fait fi des appels provenant de toutes les régions du pays pour inciter le gouvernement fédéral à maintenir un niveau de participation aux programmes de logements sociaux qui garantirait un encadrement national aux programmes d'habitation. Rien de ce genre n'a été fait.

Nous avons vu le gouvernement fédéral réduire les programmes d'habitation et laisser entendre qu'en les remettant entre les mains des gouvernements provinciaux, la situation va s'améliorer. Malheureusement, le gouvernement n'a pas entamé de débat sur le dilemme que doivent affronter les urbanistes. Par exemple, la ville de Winnipeg doit envisager des réductions appréciables du PAREL en raison de la nouvelle définition des «besoins essentiels». La municipalité a demandé au ministre de modifier cette définition, mais il n'en a rien fait. Des représentants de l'ACRHU ont également plaidé auprès du ministre qui n'en a tenu aucun compte.

Nous voyons là un retour à la politique des ghettos. Celle-ci a malheureusement pris naissance dans les années 60 quand les gouvernements ont commencé à construire des logements sociaux en série et à s'assurer que tous ceux qui avaient droit à

des logements sociaux seraient parqués dans ce qu'on pourrait appeler un ghetto culturel et social. Nous avons abandonné cette politique dans les années 70 quand nous avons opté pour la diversification des logements. Nous avons examiné l'admissibilité au financement du PAREL et avons décidé, par exemple, que les gens qui gagnaient \$17,000 ou \$18,000, ou \$27,000 à Toronto, avaient le droit de s'installer dans des lotissements semblables au City Home à Toronto. Cela a créé un bon climat social, un bon mélange de programmes et une amélioration de la situation du logement.

Le gouvernement actuel, depuis à peine vingt mois qu'il est au pouvoir, a mis au point une stratégie voulant que les personnes qui ne peuvent assumer le coût total de leur logement soient forcées d'habiter des ghettos. Cela nous ramène au temps où on isolait en quelque sorte les personnes qui vivaient dans les logements subventionnés. Que le gouvernement, sans débat ni discussion, redéfinisse ainsi la notion de «besoins essentiels» et enlève à des milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté tout espoir d'habiter jamais un logement convenable, constitue une disgrâce nationale. Le ministre devrait cesser de rire et commencer à faire quelque chose pour résoudre la situation de crise dans laquelle se trouvent plus de un million de Canadiens qui vivent dans des logements malsains. Ceux-ci sont laissés pour compte par le gouvernement qui cherche à abandonner ses responsabilités aux gouvernements provinciaux et au secteur privé.

[Français]

Je pense que c'est honteux, monsieur le Président, et je sais qu'il y aura beaucoup de libéraux qui aimeraient contribuer à cette discussion pour donner un avis libéral sur la question de logement national, parce qu'on en a vraiment besoin dans cette période conservatrice.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Reimer): Questions ou observations.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'aimerais adresser quelques observations à la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) au sujet des questions qu'elle a posées tout au long de sa critique du logement social. Elle n'a pas semblé comprendre la différence qui existe entre des programmes privés et des programmes publics sans but lucratif, auxquels les Canadiens dans le besoin ne peuvent avoir accès que s'ils consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus au logement. Elle a sans cesse parlé du PAREL, et d'un appartement de deux chambres. Elle a soutenu que dans sa localité de Hamilton quelqu'un gagnant autour de \$16,000 ou \$16,500 n'a droit à aucune aide fédérale, et je pense que si l'on contrôle sur les bleus elle a bien dit aucune aide. Si le loyer versé par la personne ou la famille pour un logement à prix abordable, pas trop exigü, convenable, dépasse 30 p. 100 de leur revenu, elles répondent à l'un des critères donnant droit à une aide au titre de la nouvelle politique.

La députée a parlé de plusieurs régions du Canada ayant des seuils de revenu différents. Il faut être aveugle pour ne pas comprendre pour quelle raison le programme a été ainsi conçu. Il a été élaboré en fonction des préoccupations régionales.